

Pouvoirs locaux

Olivier Maroy, sur le taux de TVA réduit pour l'acquisition de logements sociaux.

Pour mobiliser l'épargne privée au profit de la construction de nouveaux logements publics, vous déposez sur la table du Gouvernement deux propositions : la baisse du taux de TVA à 6% pour des constructions neuves et la déduction totale de la TVA dans le cas d'un démembrement de propriété.

Monsieur le Ministre peut-il nous expliquer en détail ces deux propositions ? Ce mécanisme à 6% « TVA light » existait-il déjà ? Était-il utilisé ? Dans quels types de cas ?

Quel rendement ce mécanisme permettra-t-il d'offrir à un candidat acquéreur ? Quelle sera la durée du bail prévue ? Combien de logements un investisseur privé pourra-t-il construire de cette manière ? Comment lui garantira-t-on le respect de cette formule de TVA réduite, ainsi que le loyer à percevoir ? En ce qui concerne le démembrement de propriété, quelles sont les conditions pour bénéficier de la déduction totale de la TVA ? Y a-t-il eu des discussions à ce sujet avec le Fédéral ?

Vous comptez lancer une phase de test dans une dizaine de sociétés de logement. Lesquelles ? En quoi consistera cette phase de test ? Combien de temps durera-t-elle ? Combien de logements « test » comptez-vous construire ?

Jean-Luc Crucke sur « Le quota de 10% de logement public et le Fonds d'investissement du logement »

Les statistiques attestent de ce que la très grande majorité des communes n'atteignent pas et vraisemblablement n'atteindront jamais le quota de 10% de logements publics, l'histoire industrielle de la Wallonie ayant bien souvent localisé ces logements dans des bassins à vocation économique

Le Ministre semble néanmoins récemment avoir décidé de durcir le ton et évoque des sanctions au travers du Fonds d'investissement du Logement. Quelles sont les sanctions et quel est le mécanisme auquel réfléchit le Ministre ?

Pourquoi la législation actuelle apparaît-elle insuffisante et inefficace aux yeux du Ministre ? Une évaluation est-elle intervenue ? Quand et qui en fut l'auteur et quelles en sont les conclusions ?

Pierre-Yves Jeholet sur l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 décembre 2014 relatif à la performance énergétique des bâtiments

Le 31 décembre 2014, le Moniteur belge publiait l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 décembre 2014 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 mai 2014 portant exécution du décret du 28 novembre 2013 relatif à la performance énergétique des bâtiments.

Quelle est la justification et la motivation de cet arrêté modificatif ?

Par ailleurs, comment expliquer une telle modification à quelques mois d'intervalle ?

Enfin, plus précisément, Monsieur le Ministre peut-il préciser l'objectif de l'article 8 dudit arrêté insérant un article 95/1 au sein de l'arrêté du 15 mai 2014 ? Quelle est la portée des termes « consommation d'énergie quasi-nulle » ? Quelle est la justification des échéances de 2019 et de 2021 ?

Jean-Luc Crucke sur « Les entreprises wallonnes victimes du financement déficitaire des certificats verts »

La Creg vient de refuser à Elia, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité, la demande d'augmentation de la surcharge photovoltaïque.

En réaction et dans l'attente de voir émerger une solution alternative, Elia a décidé de suspendre le remboursement de l'exonération de la surcharge photovoltaïque dont bénéficient plus de 500 entreprises wallonnes, ce qui représente un montant annuel de 50 millions d'euros.

Quelle est la réaction du Ministre ?

Quelle est la légalité de la décision prise par Elia ? Des contacts ont-ils été pris ?

Lesquels et pour quel résultat ?

Comment expliquer la lenteur mise par le Ministre à mettre sur pied une solution alternative ? Où en est le Ministre dans ses travaux ?

Le Ministre est-il conscient de la perte de compétitivité que subiront les entreprises wallonnes et des conséquences que cette absence de politique pourrait avoir sur l'emploi dans le secteur entrepreneurial ?

Pierre-Yves Jeholet sur le coût de production des différentes filières d'électricité

Selon une déclaration de Monsieur le Ministre retranscrite dans un article de presse daté du 15 septembre 2016, le Gouvernement aurait commandé une étude portant notamment sur le coût de production des différentes filières électriques.

Quels sont les chiffres émanant de cette étude ? Quel est le coût de production de chacune des filières ?

Pierre-Yves Jeholet sur la mise à disposition de véhicules au sein des OIP dont le Ministre a la charge

Monsieur le Ministre pourrait-il m'indiquer, pour les organismes d'intérêt public et autre entité dérivée de l'autorité publique sur lesquelles Monsieur le Ministre exerce la tutelle, quels sont les standards pour l'achat de véhicules de fonction et de service?

Plus particulièrement, concernant les véhicules de fonction, qui peut en bénéficier et à partir de quel rang ? Combien de cartes de carburant sont attribuées et quelles sont les critères d'attribution et d'utilisation ?

Quelles sont les règles qui fixent les montants maxima à ne pas dépasser lors de l'achat de ces véhicules ?

Quelles sont les fonctions qui, le cas échéant, justifient/permettent la mise à disposition d'un chauffeur ?

D'autre part, Monsieur le Ministre peut-il détailler leur parc automobile et préciser si des acquisitions et/ou remplacements ont été effectués depuis le début de cette législature et pour quels montants ? Quelles en sont les justifications ?

Pierre-Yves Jeholet sur les activités des Provinces wallonnes

La dernière étude d'envergure sur les activités des Provinces wallonnes (en 2012) contient des tableaux statistiques reprenant le nombre de personnes travaillant au sein de chaque Province, en 2009.

Monsieur le Ministre pourrait-il m'informer du nombre de travailleurs occupés dans les provinces wallonnes, en présentant ces informations par année (depuis 2010), en termes de personnes occupées et d'équivalents temps plein, et selon le statut ?

En outre, pourrait-il m'informer du nombre de travailleurs occupés dans les communes wallonnes, d'une part, dans les CPAS wallons, d'autre part, sur base des tableaux du personnel que les communes et CPAS lui communiquent en annexe de leur budget, en présentant ces informations par année (entre 2010 et 2016), en termes de personnes occupées et d'équivalents temps plein, et selon le statut ?

Enfin, Monsieur le Ministre pourrait-il m'informer du nombre de travailleurs occupés dans les intercommunales wallonnes, en présentant ces informations par année (entre 2010 et 2016), en termes de personnes occupées et d'équivalents temps plein, et selon le statut ?

Olivier Maroy, sur les monnaies complémentaires en région Wallone

Les monnaies complémentaires fleurissent un peu partout dans notre région et je constate que ces initiatives sont à chaque fois saluées comme autant d'occasions de soutenir davantage les entrepreneurs locaux, les commerces de proximité, l'agriculture locale et plus généralement, les circuits courts.

Vous avez salué ces initiatives et avez confirmé même que « c'est un moyen – tout à fait louable – pour stimuler les dépenses dans les commerces locaux, de pérenniser des emplois existants, voire d'en créer par une stimulation de l'activité économique locale » pour reprendre vos mots.

Ensuite, en réponse à mon collègue Hazée, vous fermez la porte. Vous invoquez le principe de la monnaie unique, ainsi qu'une parité qui serait non assurée puisque selon vous la conversion de monnaie locale en euros générerait une commission de l'ordre de 3%. Pouvez-vous expliquer le fond de votre pensée ?

Des études de nature juridique ont été initiées par la Région cette année sur le sujet. En avez-vous connaissance ? Pouvez-vous nous éclairer sur les résultats de ces études ? Vous avez tenu un raisonnement juridique en précisant que l'euro était la seule monnaie légale. Saviez-vous que certaines monnaies entrent plutôt dans le cadre légal des bons d'achats au même titre que les bons Fnac, les bons Delhaise, les titre-services, les chèques repas ou encore les écochèques...? Cela modifie-t-il votre raisonnement ?

D'après mes informations, la Ville de Liège soutient officiellement le projet valeureux. D'autres soutiens de la part des pouvoirs locaux sont en gestation ou déjà effectifs. N'avez-vous pas l'impression de fermer une porte et passer à côté d'une réelle attente citoyenne ?

Êtes-vous intéressé d'obtenir une étude complète sur la question pour évaluer l'impact socio-économique en Wallonie ?

**Interpellation de Olivier Maroy, sur l'avancement des travaux de
l'ASBL « Powalco » dans la mise en œuvre du décret
« impétrants ».**

La mise en œuvre du décret dit « impétrants » du 30/04/2009 n'a eu de cesse d'être reportée.

Votre gouvernement a validé la création de l'ASBL « Powalco » en juillet 2015. Début 2016, cette ASBL, chargée de la mise en œuvre du décret, a attribué un marché public à un prestataire de service informatique pour la création de la plateforme wallonne. Aux dernières nouvelles, cette dernière devrait, enfin, être opérationnelle au cours du 1^{er} semestre 2017.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? La plateforme sera-t-elle opérationnelle dans les délais ? Celle-ci rencontrera-t-elle l'ensemble des objectifs initiaux du décret ?

Pour la partie plus pratique, comment le personnel des pouvoirs locaux sera-t-il formé pour l'utilisation de cette plateforme ? J'ai entendu que, dans certaines communes, la planification de l'occupation des voiries était encore effectuée sur papier. Confirmez-vous cette information ? Dans l'affirmative, cela va opérer un changement majeur dans le travail du personnel, il me paraît nécessaire de prévoir des formations adéquates.

Une entreprise anversoise démarche actuellement les pouvoirs locaux en Wallonie et à Bruxelles. Elle propose une plateforme de centralisation des données (« Romcore Smart Cities ») compatible avec les plateformes publiques. Objectif ? Simplifier l'échange des données, diminution du personnel nécessaire pour traiter les demandes, augmentation des revenus pour les pouvoirs locaux, ... Elle collabore déjà avec la Ville d'Anvers et a même reçu un prix pour sa plateforme.

Avez-vous connaissance de l'existence de cette entreprise et du service proposé ? Avez-vous été contacté par celle-ci ? Il semblerait que son service soit complémentaire et qu'il simplifierait le travail des pouvoirs locaux. Quel est votre avis sur un tel service venant du secteur privé ?

Philippe Dodrimont, sur la reconversion des parcelles acquises par les communes dans les parcs résidentiels

Il me revient que certaines communes qui ont acquis des parcelles dans des parcs résidentiels via appel à projet, seraient disposées à les utiliser pour y créer une nouvelle forme de logement social en collaboration avec les AIS et/ou les SLP.

Estimez-vous cette possibilité envisageable ? Aux quelles conditions ces communes pourraient-elles disposer de ces parcelles ? Quelles démarches devraient-elles entreprendre pour lancer un projet-pilote ?

Jean-Luc Crucke, sur le prix plafond comme critère d'attribution d'un marché.

La tendance vient du nord de l'Europe. De plus en plus de marchés publics d'infrastructures ouverts à la concurrence font état d'un prix, dit plafond, à respecter, là où généralement en Wallonie la délibération quant au mode de marché et de passation fait état d'un prix estimé, qui est le plus souvent pondéré dans l'analyse, au regard des offres remises.

L'idée est d'éviter aux communes de mauvaises surprises liées aux parfois très nombreux surcoûts. En effet, cela les amène à devoir faire face à des dérapages budgétaires dont a priori elles ne sont pas responsables. Certes, un cahier des charges bien conçu limite les risques mais néanmoins...

Eviter l'inflation du coût des chantiers publics est évidemment très tentante, la logique ayant été inversée, le prix plafond devenant, devant les critères techniques, un critère d'analyse et d'attribution. Il permet aussi la planification budgétaire pluriannuelle au sein des communes.

Monsieur le Ministre y voit-il un outil intéressant en termes de pilotage budgétaire des pouvoirs locaux ?

Quels sont ses avantages à ses yeux ? Ses inconvénients ?

De quel côté penche la balance ?

Concrètement, cette technique tend-elle à faire des émules en Wallonie ?

La législation des marchés publics est-elle adaptée pour de telles expériences ?

Le prix plafond imposé permet-il aux pouvoirs publics de se concentrer dès lors sur des critères qualitatifs pour le solde de l'analyse ? Mais aussi dans le cadre du suivi de chantier ?

Le Ministre va-t-il émettre des recommandations à l'égard des communes sur le recours au prix plafond ?

Jean-Luc Crucke sur « La réduction du Fonds des communes 2016 »

En 2016, le GW avait décidé de procéder à une réduction de 6,9 millions d'euros du FC, touchant les seules communes dont les taux d'additionnels IPP et/ou PRI étaient considérés comme faibles.

En décembre, même le Président de l'UVCW reconnaissait que cette mesure avait lourdement impacté certaines communes et qu'elle ne respectait pas l'engagement de neutralité pris par le GW.

Face à la fronde de l'UVCW, le GW accepte-t-il de revenir à la raison et de supprimer la réduction ? Pourrait-il souscrire à la suggestion du Président de l'UVCW d'engager un remboursement sur 2 ou 3 exercices ?

Des communes ont-elles introduit un recours au Conseil d'Etat ? Lesquelles ? Quelles sont les revendications et la base juridique sur laquelle repose celles-ci ?

Jean-Luc Crucke sur « La composition du Conseil communal de Mont-de-l'Enclus »

Par AGW du 10 mars 2016, le gouvernement wallon décidait de déchoir Monsieur Denis Detemmerman de son mandat de conseiller communal de la commune du Mont-de-l'Enclus, ainsi que de l'ensemble de ses mandats dérivés, et prononçait l'inéligibilité de l'intéressé au fonction de conseiller communal pour une durée de six ans.

Le 30 mars 2016, Monsieur Detemmerman introduisait un recours à l'encontre de la décision suscitée et un arrêt du Conseil d'Etat du 14 octobre 2016 lui donna raison et reforma la dite décision , en précisant que l'intéressé n'était déchu d'aucun de ses mandats.

Au sein du Conseil communal du Mont-de-l'Enclus le conseiller Detemmerman a été remplacé par la conseillère Virginie Guemjom.

Le jeudi 22 décembre dernier se tenait la réunion budgétaire du Conseil communal et le bourgmestre s'étonnait de n'avoir reçu aucune information du Ministre, s'interrogeait sur la présence de Madame Guemjom au sein de l'assemblée et refusa à Monsieur Detemmerman de s'asseoir autour de la même table.

Le Ministre peut-il faire le point sur le dossier et sur le sort à réserver aux conseillers Guemjom et Detemmerman ? Quelle est la composition exacte du Conseil communal du Mont-de-l'Enclus ?

Quelles sont les conséquences et la légalité de décisions qui auraient été prises par un Conseil communal dont la composition serait non conforme à la réalité juridique ? Les décisions seront-elles nulles et devront-elles être revotées par un Conseil communal légalement constitué ?

Comment expliquer le silence du Ministre depuis plus de deux mois ? Quand le Conseil du Ministre l'a-t-il informé du contenu de l'arrêt du Conseil d'Etat ? Quel suivi fut-il réservé au traitement du dossier ? Des fautes ont-elles été commises et des responsabilités sont-elles engagées ? Lesquelles ? Pourquoi laisser le bourgmestre dans l'incertitude ?

Jacqueline GALANT sur « les démarches administratives à domicile pour les personnes âgées »

Monsieur le Ministre, comme vous le savez, les personnes âgées de plus de 75 ans n'auront bientôt plus à se déplacer pour remplir leurs formalités administratives à Mons, grâce à la Politique des Grandes Villes. La commune va recevoir 1,4 million d'euros pour développer des projets favorisant la cohésion sociale.

En effet, en 2017, un service administratif à domicile verra le jour dans toute l'entité montoise. Le service se déplacera pour des démarches liées à l'état civil, comme le remplacement de carte d'identité, une composition de ménage, etc.

Monsieur le Ministre, dans ce contexte :

- Que pense le Ministre de cette mesure ? S'inscrit-t-elle dans les critères fixés par la Région Wallonne ? Est-elle budgétairement viable si les effectifs des administrations civiles ne sont pas renforcés ?
- D'autres communes ont-elles sollicité vos services afin de bénéficier d'un subside pour des politiques similaires à destination des personnes âgées ?

Jean-Luc Crucke sur « L'entretien des cimetières des communes wallonnes »

Le gouvernement du 15 décembre 2016 a décidé d'octroyer une somme d'1,5 million d'euros aux 253 communes wallonnes pour compenser l'interdiction d'utilisation de pesticides et préconiser les solutions alternatives pour le revêtement des allées, ainsi que pour le matériel d'entretien

Le Ministre peut-il préciser les conditions auxquelles les communes devront répondre pour émarger à la subsidiation ?

Comment s'effectuera la répartition ?

Quelle est la procédure à suivre et quel est l'échéancier du Ministre ?

Jean-Luc Crucke sur « La ruralité sacrifiée sur l'autel du Plan de Cohésion Sociale »

Seules les communes disposant de 5% de logements sociaux sur leur territoire pourront encore bénéficier de la dynamique des PCS.

Son budget ayant été amputé de 10%, il fallait que le Ministre choisisse un critère de sélection et la facilité semble évidemment de larguer les communes rurales ?

Le Ministre peut-il faire le point sur le dossier et préciser les critères d'attribution ?

Selon ces critères, peut-il indiquer les communes rurales qui seront maintenues dans le dossier et celles qui en seront écartées ?

Est-il en possession du rapport de l'administration sollicitée ?

Pourquoi refuser la concertation avec le secteur ?

Virginie Defrang-Firket sur l'expérience de médiation locale mis en place par des communes du Pays de Famenne

Je vous interrogeais le 20 décembre dernier sur la médiation communale. Cette question faisait suite à l'audition, le 4 octobre 2016, de Monsieur le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En réponse à ma question, et au sujet de l'initiative prise par des communes du Pays de Famenne, vous m'indiquiez qu'un comité d'accompagnement était prévu fin décembre 2016 et que vous pourriez ensuite m'en dire davantage. Vous ajoutiez que cette réunion serait l'occasion de « les interroger sur l'état d'avancement et sur la pertinence de cette initiative ».

Ce comité d'accompagnement s'est-il tenu ?

Qu'en est-il ressorti ?

Qu'en est-il de l'expérience de médiation supra-locale mise en place par ces communes ?

Jean-Luc Crucke, sur l'appel à projets relatif à la lutte contre le radicalisme.

Face à l'enracinement profond du phénomène de radicalisme et à la difficulté de l'endiguer, le gouvernement wallon a invité les communes wallonnes, à travers leur politique de cohésion sociale, à mettre l'accent sur la lutte contre le radicalisme et y a affecté des moyens spécifiques.

Monsieur le Ministre peut-il détailler les suites de cet appel à projets ?

48 communes ont, semble-t-il, déposé un dossier pour 43 projets, 24 ayant été retenus.

Le ministre peut-il dresser une typographie de ces projets ?

Quels axes de travail ambitionnent-ils de développer ?

Y a-t-il des projets transcommunaux ?

Quelles sont leurs particularités ?

Combien de projets ont été retenus et quels moyens se voient-ils affecter ?

Selon quelle ventilation financière ?

De quelles autres formes de soutien disposeront les communes ?

Au regard de quels critères ce choix a-t-il été fait ?

Comment ont-ils été sélectionnés ?

Par qui ?

Les communes malheureuses recevront-elles une indication sur la raison de leur mise à l'écart ?

Quand les premiers projets verront-ils le jour ?

Quand une première évaluation interviendra-t-elle ?